

suivre les injonctions de l'autorité médicale, celle-ci est autorisée à ordonner le transport immédiat dans un hôpital."

Nous ne pensons pas qu'on puisse aller jusque là, dans notre pays, et, s'il se trouvait un parlement pour voter cet article de la loi, l'opinion publique ne le suivrait pas et se soulèverait.

C'est que le danger de contagion, en matière de tuberculose, est chaque jour méconnu, même par des médecins. Bien loin que la tuberculose inspire la terreur qu'elle devrait inspirer, elle est, au contraire, acceptée avec résignation dans les familles, qui, d'ordinaire, ne prennent aucune précaution contre elle. La notion, relativement récente, de la transmissibilité de cette maladie, n'a pas encore pénétré assez profondément toutes les couches sociales pour légitimer les mesures draconiennes susvisées. Il n'y faut donc pas songer, au moins actuellement.

Si, pour ces motifs, nous ne pouvons pas demander une loi pour combattre la propagation de la tuberculose, ni même utiliser contre cette maladie la loi de 1893 et la loi sanitaire en projet, sommes-nous donc entièrement désarmés? Non, et votre commission croit, au contraire, qu'on peut réaliser une prophylaxie utile de la tuberculose en dehors des voies légales et administratives. Il faut pour cela, après avoir posé les règles générales de cette prophylaxie, règles qui ne varient pas, demander l'application de ces règles aux agents autorisés et responsables, dans chacun des milieux sociaux où sévit la tuberculose. Or, ces agents, ces ressorts d'une action bienfaisante, varient selon les milieux: famille, armée, école, atelier, hôpital, etc..., et ce sont eux qu'il faut mettre en mouvement pour l'application des règles préservatrices.

Ce programme divisera la suite de ce rapport en autant de chapitres distincts et sera complété par une étude sommaire de la tuberculose bovine et des moyens qu'il convient de lui opposer

I

Règles générales de prophylaxie contre la tuberculose.

Chaque maladie a son mode de contagion, et ce mode une fois connu et fixé, on peut, par quelques mesures simples, mais radicales, sans vexations inutiles, et ne faisant que le strict nécessaire, obtenir les résultats les plus merveilleux. Il importe de ne pas dépasser le but et de n'être plus microbien qu'il ne faut: et ce n'est pas une des choses les moins intéressantes que d'assister à la simplification des mesures prophylactiques à mesure que la science progresse. Il suffira, pour donner un exemple, de comparer les quarantaines infligées aux navires et aux passagers, il y a vingt ans, à la désinfection du bateau, au départ, en cours de route ou à l'arrivée, prescrite aujourd'hui. Quelle simplicité, et cependant, quelle efficacité plus grande dans ces derniers moyens, qui visent uniquement le germe morbide et le détruisent là où il est! On a vu, lors des dernières épidémies de choléra, qui sévissait à la frontière espagnole, puis au Havre, à la frontière belge et en Bretagne, par quels procédés